

ACTUALITÉS

Distribution des colis de Sainte-Barbe

Durant le week-end de Sainte Barbe, les élus ont sillonné les différents quartiers d'Aniche afin d'offrir les colis de Sainte-Barbe au domicile des bénéficiaires.

Les colis accompagnés d'une jolie carte de vœux confectionnée par les adhérents de l'Espace de Vie Sociale L.E.P.H.A.R.E. ont été distribués par des membres du Conseil Municipal.

Les élus ont reçu un accueil très chaleureux de la part des retraités très heureux de recevoir le colis de douceurs qui les aidera à passer de bonnes fêtes de fin d'année malgré la conjoncture morose.



Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Ce samedi 5 décembre, s'est déroulée au Monument aux Morts du Cimetière du Sud, la cérémonie d'hommage aux soldats morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Le Maire, Xavier Bartoszek, a lu le message de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées rappelant toute l'horreur de ce conflit.



Puis, des gerbes ont été déposées par Catherine Leriche, adjointe à la culture, aux fêtes et cérémonies, Yannick Cambier, conseiller délégué et le représentant des anciens combattants.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des jeunes français morts, loin de leur foyer, pour défendre la Patrie. La Marseillaise a mis un terme à la cérémonie.

À NOTER

Calendrier de l'Avent

La ville d'Aniche vous propose jusqu'au 24 décembre de découvrir son calendrier de l'Avent composé des activités municipales et d'un jeu-concours dont vous trouverez le règlement sur le site www.aniche.fr ou le Facebook [Ville d'Aniche](https://www.facebook.com/Ville.d'Aniche).

► Les nouvelles attestations de sortie sont disponibles

La municipalité vous informe que les nouvelles attestations de déplacements dérogatoires valables jusqu'au 15 décembre (date à laquelle le confinement devrait être remplacé par un couvre-feu) sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

► Info travaux

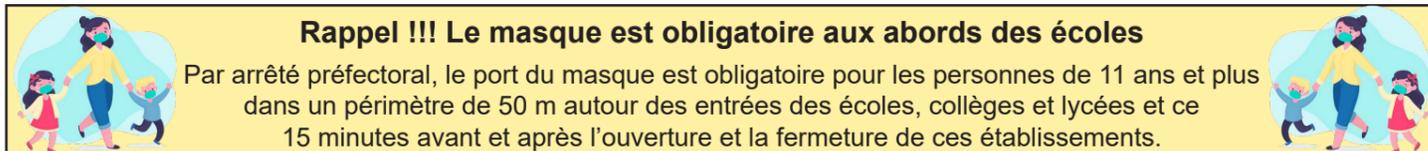
L'entreprise Robineau réalise actuellement pour le compte de Noréade des travaux de remplacement des branchements eau dans la rue d'Alsace. Dans le cadre de ces travaux, le tronçon de voirie de la rue d'Alsace compris entre les rues Ducret et Patoux sera fermé à la circulation à partir du 7 décembre jusqu'au 20 décembre 2020.

► Le club des Fourmis de Kopierre rembourse ses adhérents

Le club des Fourmis de Kopierre, comme beaucoup d'associations locales, n'a pas pu offrir à ses adhérents l'ensemble des activités programmées en raison des mesures sanitaires liées à la Covid 19. Lucette Miennée, présidente, a donc décidé de rembourser intégralement la cotisation 2020. Le remboursement aura lieu lundi 14 décembre de 13h à 17h à la salle Jean-Schmidt.

Rappel !!! Le masque est obligatoire aux abords des écoles

Par arrêté préfectoral, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans un périmètre de 50 m autour des entrées des écoles, collèges et lycées et ce 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements.



Médecin de garde : 03 20 33 20 33 / Pharmacie de garde : 08 25 74 20 30 ou www.servigarde.fr.



Aniche Actu N°42

du 07 décembre au
13 décembre 2020

Site Internet : www.aniche.fr

Facebook : Ville d'Aniche



ACTUALITÉS

Un vibrant hommage rendu aux victimes des catastrophes minières anichoises !

Vendredi 4 décembre, jour de la Sainte Barbe, un hommage a été rendu aux gueules noires victimes des catastrophes minières survenues dans les mines d'Aniche. Une stèle a été dévoilée afin que les générations futures n'oublent jamais les conditions difficiles de l'extraction charbonnière vécues par leurs aïeux.

Image toute symbolique, c'est à l'emplacement des fosses Sainte Barbe et Saint Vaast, près de la berline rappelant le riche passé minier de notre



ville, que s'est déroulée la cérémonie.

Autour de Xavier Bartoszek, Maire, avaient pris place Frédéric Delannoy, Président de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, représentant les maires des communes alentours, Jessica Tanca, Première Adjointe, Catherine Leriche, Adjointe à la Culture, aux Fêtes et Cérémonies et Yannick Cambier, Conseiller Délégué.

Après avoir rappelé la genèse de cette cérémonie, le Maire a donné la parole à Catherine Leriche qui a évoqué les trois catastrophes qui ont émaillé l'histoire industrielle d'Aniche (voir article en page 2).

Puis, Xavier Bartoszek et Frédéric Delannoy ont dévoilé la plaque dédiée aux victimes. Après la lecture des noms des 42 mineurs décédés lors des accidents de 1827, 1954 et 1900, l'assistance, limitée à quelques personnes en raison des mesures sanitaires liées à la Covid 19, a observé une minute de silence et a déposé une gerbe.



Victimes du 07 février 1827

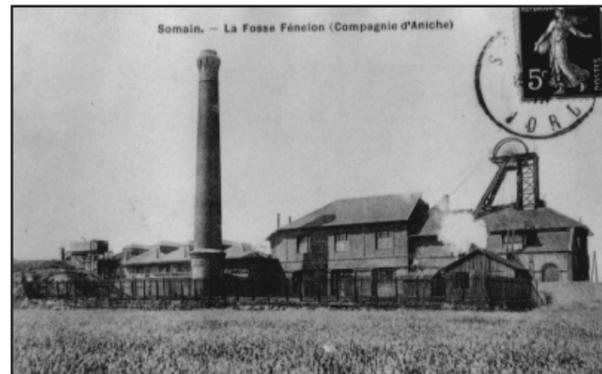
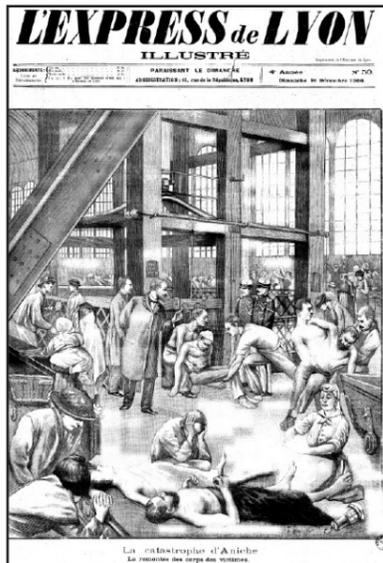
Pierre Joseph PLICHARD 21 ans, Benoît DUPONT 52 ans, Zacharie PIERRONNE 18 ans, Charles Louis DUFOUR 15 ans, Auguste REGNIER 24 ans, Constant FAIDHERBE 23 ans, Louis DENYS 28 ans, Hyacinthe MAJEUR 14 ans, Constant HEROGUEZ 22 ans.

Victimes du 26 octobre 1854

Augustin LEGLISE 28 ans, Albert MALLAPPELLE 25 ans, Armand LANCELLE 20 ans, Armand DUVAL 12 ans, Honoré DUVAL 14 ans, Charles MARELLE 31 ans, Charles DEFRECHEL 24 ans, Pierre Joseph LUCAS 15 ans, Hubert Jean Baptiste LUCAS 16 ans, Jean Baptiste BULTEZ 13 ans, Célestin DAUBIGNY 16 ans, Charles Louis LEBON 15 ans.

Victimes du 28 novembre 1900

Louis BERTINCHON 49 ans, Joseph KOESSLER 23 ans, Louis JEUX 24 ans, François CARLIER 30 ans, Jules BOURIEZ 24 ans, Adolphe DANNEL 22 ans, Camille DUMORTIER 31 ans, Léon COPIN 24 ans, Henri DUPRIEZ 45 ans, Adolphe BRUNET 57 ans, Eugène BRANCHE 25 ans, Désiré POLLET 47 ans, Jules COTTON 27 ans, Gustave TISON 29 ans, Achille TISON 31 ans, Auguste FOURDRAINE 24 ans, François DULIEUX 35 ans, Florimond MOURA 47 ans, François DEGORRE 37 ans, Joseph LEBON, Gustave PALAIS.



La catastrophe minière de Fénélon, il y a 120 ans

Il y a 120 ans, à Aniche, une terrible catastrophe s'est produite à la fosse Fénélon faisant 21 morts

et de nombreux blessés. À l'aube du vingtième siècle et six ans avant la terrible catastrophe de Courrières, cet accident fit la une de tous les journaux français de l'époque. Retour sur cet évènement tragique !

Le mercredi 28 novembre 1900, c'est le poste du matin dans cette fosse de la Compagnie d'Aniche, à la limite de Somain. Soixante mineurs viennent de descendre au fond. Une deuxième cage opère sa descente quand retentit soudain une terrible explosion !

L'enquête difficile qui sera diligentée, déterminera les causes de cet accident écartant la thèse du grisou et désignant celle de la dynamite.

À 500 mètres de profondeur et à 50 mètres de l'accrochage se trouvait le magasin de dynamite qui contenait environ 150 à 200 kilos d'explosifs.

C'est le magasinier Louis Bertinchon qui avait en charge la distribution. Il aurait certainement laissé tomber une cartouche de dynamite au moment où il voulait refermer la porte en fer du caveau.

L'explosion projeta au loin tous les ouvriers. Un éboulement se produisit et ensevelit plusieurs d'entre eux, certains mineurs furent projetés sur le sol.

Ceux qui attendaient en haut de la fosse le moment de descendre, furent avertis de la catastrophe par l'épaisse fumée qui sortait du puits et par les longues flammes qui montaient jusqu'en haut du bâtiment.

Les secours s'organisèrent, on commença alors la remontée des morts et des blessés. Les dépouilles furent exposées dans une salle voisine où les parents et amis vinrent les identifier.

Les cadavres étaient méconnaissables, les uns réduits en véritable bouillie, d'autres littéralement scalpés, le ventre ouvert et les entrailles pendantes.

Les premiers furent enlevés dans des sacs, tandis qu'on construisait rapidement pour les autres des cercueils qui s'aligèrent sur le carreau. Les morts furent successivement transportés à leur domicile.

Fait surprenant, on ne compta aucun anichois parmi les 21 morts, tous originaires des villes voisines : Somain, Mastaing, Fenain et Abscon.

Après l'enquête, le tribunal de Douai rendra son verdict et les peines seront véritablement clémentes.

Paul Lemay, directeur de la Compagnie d'Aniche est condamné à 400 francs d'amende et les deux ingénieurs Barillon et Noblet à 200 francs.

Autre conséquence de cette catastrophe, les dynamitères seront installées dans des zones protégées en surface et non plus au fond de la fosse.

Les catastrophes minières à Aniche

Avec l'explosion de Fénélon, Aniche connaissait la troisième catastrophe majeure de son histoire.

Déjà, le 7 février 1827, un accident fit 9 victimes à la fosse Saint-Hyacinthe.

Le 26 octobre 1854, un coup de grisou tua 12 mineurs à la fosse Saint-Edouard à la limite d'Emerchicourt.



Le Département doublement solidaire

Le Département, la ville et la chambre d'agriculture s'associent pour la défense des producteurs locaux et l'aide alimentaire envers les plus défavorisés.

Le Département est soucieux d'aider les producteurs locaux à écouler leurs produits en cette période de crise qui réduit considérablement les débouchés vers les restaurants et cantines d'entreprises.

Pour ce faire, il a décidé d'offrir aux bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale des denrées issues de la production locale (pommes de terre,

carottes, œufs, gaufrettes, pommes, poires ...)

Aniche a été retenue parmi les communes de plus de 10 000 habitants pour bénéficier de cette opération solidaire. Des agents communaux ont procédé, le mercredi 2 décembre, à la distribution des colis aux 216 familles bénéficiaires connues (soit environ 500 personnes). Une deuxième distribution aura lieu un peu avant Noël. Les deux distributions représentent une subvention du Département de 9 000 €.

Le Maire, Xavier Bartoszek, accompagné de Corinne Helbecque, Directrice Générale des Services, a remercié les Conseillers Départementaux et Maryline Lucas et Charles Beauchamp pour ce geste bienveillant de l'Assemblée Départementale.

ANNONCES

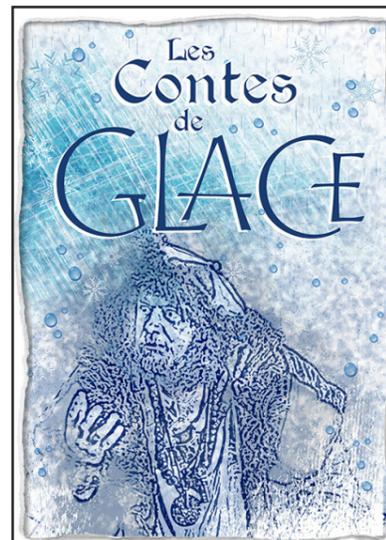
Contes de Glace à la Médiathèque le 23 décembre !

La Médiathèque Norbert-Ségard accueille le mercredi 23 décembre les « Contes de Glace », un spectacle tout public dès 4 ans d'une vingtaine de minutes.

Les Contes de glace, c'est l'histoire d'un cambrioleur maladroit qui vacille entre le faux et le vrai Père-Noël pour rassurer une petite fille pleine de sagesse.

C'est aussi quelque part dans une lointaine Russie, une nouvelle Cendrillon qui rencontre le Prince des Glaces. Et c'est enfin l'histoire de Zouzou l'hermine qui, voyant fondre son manteau de neige, donne une leçon aux humains pour leur apprendre à respecter la nature...

Deux représentations sont prévues à 15h et à 15h30 (nombre de places limité). Le spectacle est gratuit mais nécessite une réservation auprès de la Médiathèque Norbert-Ségard, située rue des 3 Sœurs Fogt, par téléphone au 03 27 92 06 64 ou par mail à bibliotheque.aniche@wanadoo.fr. Infos sur www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr.



L'UCAA et la Municipalité

L'UCAA (Union des Commerçants et Artisans d'Aniche) se met en quatre pour fêter la fin d'année en partenariat et avec le soutien de la municipalité.



Le lundi 30 novembre, lors d'une réunion en présence du maire Xavier Bartoszek, la présidente Marie-Ange Sambourg a évoqué les temps forts qui marqueront le mois de décembre. Elle a d'abord rappelé l'opération Chèques Cadeaux au profit des Anichois et remercié la Municipalité pour sa volonté de soutenir le commerce local. 851 Anichois se sont pressés aux permanences et ont reçu leur chèque de 10 €, soit 8 510 € de dotation communale à dépenser dans nos commerces locaux. La présidente de l'UCAA a ensuite détaillé les trois autres temps forts :

- Le stand au « Village de Noël » qui sera installé sur la place Jean-Jaurès du 18 au 20 décembre ;
- L'organisation d'une tombola de Noël avec la vente de ticket à 1 euro et un tirage au sort le samedi 19 décembre à 18h30 en direct sur Facebook (parmi les prix : un forfait permis de conduire, des télévisions, des repas de fête, des bûches de Noël, ...)
- Les 20, 21, 22 et 27, 28 et 29 décembre sera organisée une tombola gratuite dotée d'une bouteille de champagne offerte dans chaque commerce participant.

